



Parc national
de La Réunion

258, rue de la République
97431 La Plaine-des-Palmistes - La Réunion

Financé
par



ETUDE DE VALORISATION ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DE LA RN3



NOTICE DESCRIPTIVE

PHASE 3 : DOSSIER TECHNIQUES SPECIFIQUES

Novembre 2023



UNI VERT DURABLE
Agence de paysage et d'urbanisme
118, rue des Cocotiers 97436 SAINT LEU
administration@univertdurable.com - 0262 55 04 91



I. PRÉAMBULE

1. OBJECTIF DE LA PHASE 3 : DOSSIER TECHNIQUE SPÉCIFIQUE

Cette phase d'étude arrive après la phase 2 intitulée « Programme d'action opérationnel ». Elle est scindée en deux parties et deux niveaux de définition différents, à savoir :

- Une partie technique pré-opérationnelle pour les aménagements convoquant les compétences paysage et VRD. Dans ce cadre, il sera abordé les trois aires d'accueils du public faisant l'objet d'aménagements spécifiques.
- Une partie technique à visée opérationnelle pour les actions environnementales et plus particulièrement les actions de lutte envers les EEE.

Elle a pour objectif de préciser les aménagements à réaliser et d'étudier leur faisabilité technique et financière.

L'ensemble des aménagements proposés dans cette phase d'étude sont directement issues des propositions actées en phase 2. Ils sont ici précisés, permettant de constituer un dossier de consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les aménagements paysagers et de VRD.

Les actions écologiques, et plus spécifiquement les actions de lutte EEE, peuvent faire l'objet de marché de travaux.

2. LISTE DES LIVRABLES

- Cartographie_ECO
- Cartographie_PAY et INF

- La notice descriptive
- Les notices techniques

- Les estimations
- Les DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire)

- Le tableau des opérations et la liste des fiches actions

- Le phasage

II. PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT

1. LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS SUR LE TRONÇON

L'ensemble des ateliers de travail et les différents échanges avec l'ensemble des partenaires tout au long de cette étude de valorisation, ont permis de définir trois sites spécifiques à aménager.

Le premier site en parcourant la route depuis le village de la Plaine-des-Palmistes correspond **au délaissé n°5** qui devient une aire d'accueil à la fois pour la visite du Gros Piton Rond, mais surtout pour informer et sensibiliser le public aux actions de lutte EEE.

Le deuxième site correspond au délaissé n°8 et n°9. Ils sont transformés en aire d'accueil, invitant le public à découvrir le paysage panoramique grandiose qui s'offre à eux. Les différents mobiliers ont vocation à donner des clés de lecture et d'interprétation de ce paysage.

Le troisième site correspond au délaissé n°25. Cette aire d'accueil du public a pour vocation à informer et sensibiliser le public aux travaux de replantation et d'entretien à la suite de travaux de lutte contre les EEE.

Ces aménagements ont pour but la valorisation du tronçon de la Grande Montée de la RN3. Ils évoquent, à la fois, ce paysage grandiose qui surgit à presque chaque virage le long du parcours, et témoignent également de la problématique des Espèces Exotiques Envahissantes.

L'ensemble des aménagements sont pensés dans une logique d'intégration dans le paysage, de cohérence sur l'ensemble du tronçon et de limitation des impacts.

En ce sens, chaque site a été choisi par rapport à sa topographie, à la place du délaissé possible et au discours narratif qui est proposé au public. L'objectif est de créer une cohérence entre les informations du mobilier support et le cadrage dans le paysage qui est choisi par le positionnement de ce même mobilier.

Les lieux d'accueil épousent au mieux la topographie du site, ils limitent au maximum les travaux de terrassement et s'adaptent à l'espace disponible des délaissés.

Le mobilier est pensé comme un tout. La charte graphique à la fois en termes de forme et de contenu doit être cohérente et harmonieuse.

Les matériaux choisis sont durables, locaux, imperméables au maximum et sont en cohérences avec le milieu :

- Mur en moellon de basalte local,
- Enrobé de couleur pour signaler un ralentissement pour les automobilistes,
- Béton sablé ou bouchardé avec incrustation de pierres de basalte,
- Enrochements permettant un accompagnement plus naturel des bordures et des liaisons entre les massifs plantés et les revêtements de sol,
- Plantation dite « ornementales » de plantes endémiques et indigènes spécifiques du milieu aux abords des aménagements afin d'accompagner leurs liaisons avec le milieu naturel.

Afin de pouvoir bien identifier ces trois aires d'accueil, **un mobilier spécifique de pré-signalisation de site (PAY.MOB.ENT.TOUT)** est mis en place aux deux extrémités du tronçon routier (après l'embranchement de la D55 (sens montant) et après l'aire d'accueil du Panorama de Bellevue (sens descendant)). Ces deux mobiliers ont pour fonction de signaler aux automobilistes qu'ils rentrent dans une portion de route spécifique où leur sont proposés des aménagements et des haltes.

Une terminologie dédiée devra être définie en marché de maîtrise d'œuvre afin de nommer précisément le tronçon de la Grande Montée.

Ce mobilier se veut être intégré au site, tout en étant lisible et visible à distance par les automobilistes. Son positionnement respectera les distances de sécurité routière imposée par la Direction Régionale des Routes.



2. AIRE D'ACCUEIL AU DÉLAISSÉ n°5

Ce premier lieu d'accueil du public a pour vocation d'offrir un stationnement pour le public désireux de visiter le Gros Piton Rond. Une traversée sécurisée de la chaussée est mise en place en ce sens.

Il a aussi pour vocation à informer et sensibiliser les visiteurs sur les travaux de lutte des EEE qui seront mis en place sur l'ensemble du tronçon. Sur ce site, c'est l'ancien tracé de la RN3 situé en contre-plongée se l'aire d'accueil et envahit de EEE, qui fait l'objet d'une information sur le support mobilier.

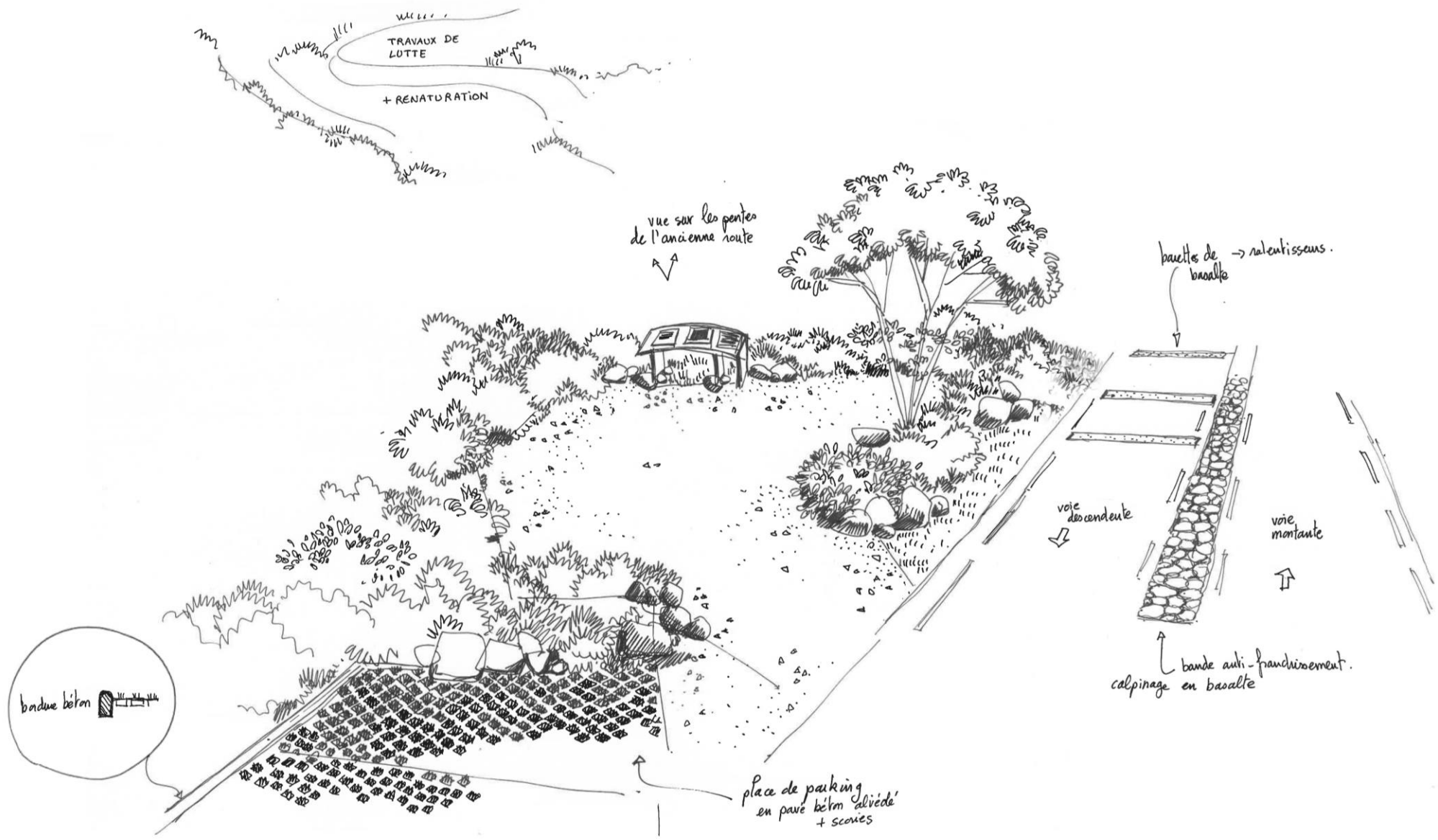
Cette aire d'accueil permet le stationnement de quatre véhicules. L'accès au parking est possible à la fois en sens montant et en sens descendant en raison de son positionnement dans une ligne droite.

Un mobilier de signalisation (PAY.MOB.PK.TOU) est situé à la fois en amont et en aval du site permettant de signaler aux automobilistes la rencontre prochaine sur leur parcours d'une aire d'accueil. Ce mobilier informe sur le nom de l'aire d'accueil, le stationnement, ainsi que le nombre de mètres à laquelle se situe l'aire d'accueil.

Un mobilier d'indication du site (PAY.MOB.IND.TOU) est positionné au niveau de l'air d'accueil. Il précise le nom de l'aire d'accueil, ainsi que la présence du parking et le nombre de place dédiée.

Un mobilier d'interprétation (PAY.MOB.INT.TOU) est installé sur une plateforme élargie permettant d'accueillir le public. Le mobilier est disposé et orienté en direction de l'objet ou l'élément dans le paysage qu'il décrit.

L'ensemble des contenus informatif, scénographique et muséographique feront l'objet d'une étude spécifique dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre.



3. AIRE D'ACCUEIL AU DÉLAISSÉ n°8 et 9

Ce deuxième lieu d'accueil du public a pour vocation d'offrir un espace confortable pour le public en vue de contempler le paysage panoramique et grandiose qui s'offre à lui sur ce parcours. La vue qui se dégage sur ce site permet à la fois d'apprécier le rempart du Massif du Piton de la Fournaise jusqu'au massif du Piton des Neiges, en passant par la Plaine-des-Palmistes et la forêt de Bébou-Bélouve.

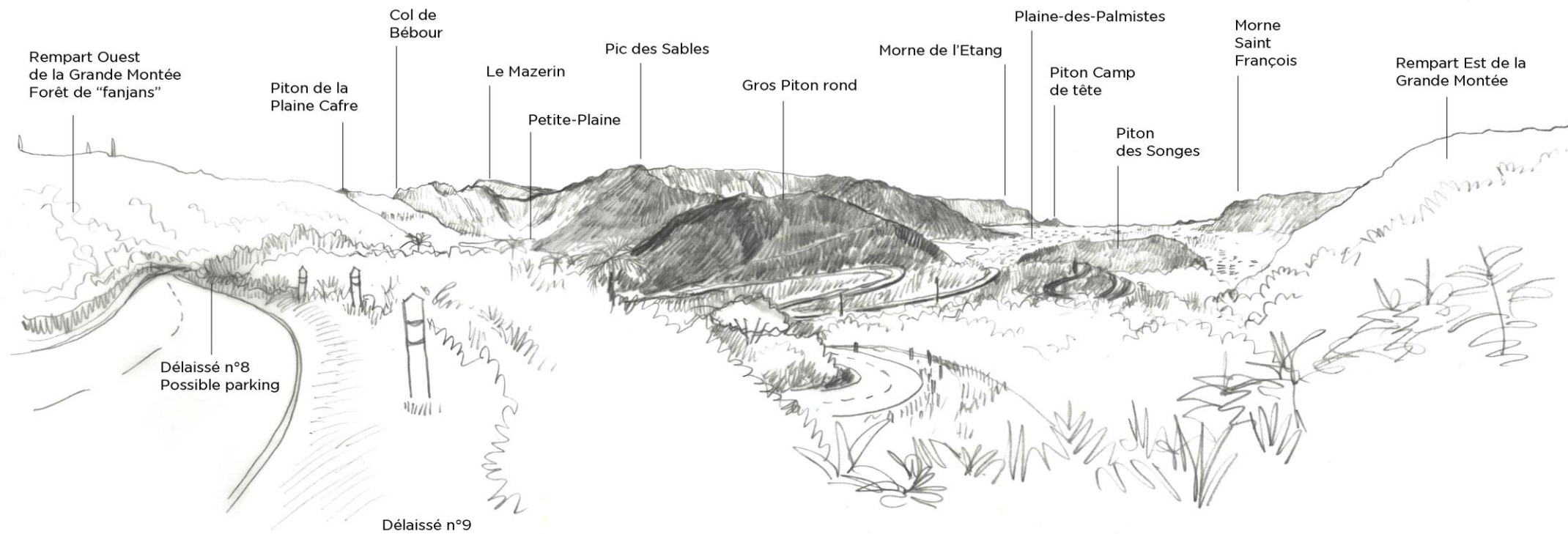
Cette aire d'accueil permet le stationnement de sept véhicules, dont une place PMR. L'accès au parking est possible seulement en sens descendant en raison de son positionnement en sortie de virage.

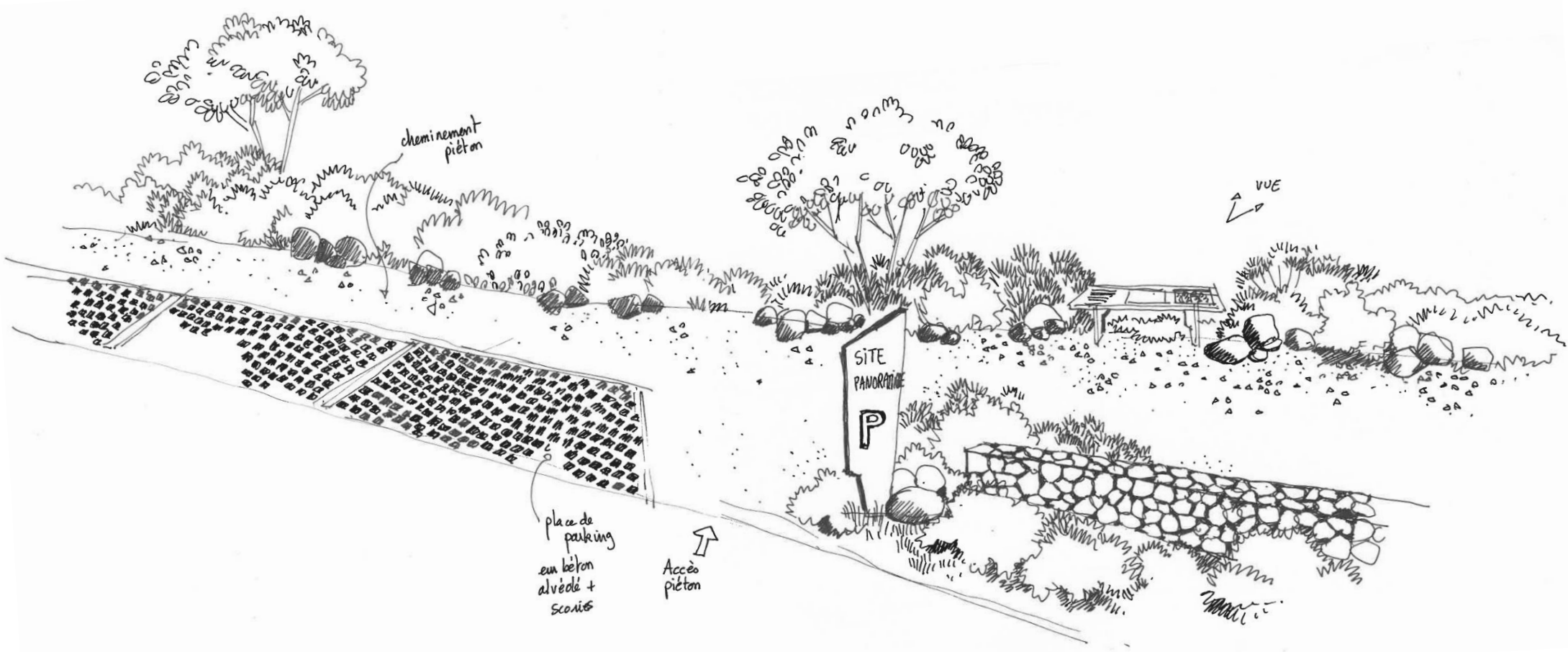
Un mobilier de signalisation (PAY.MOB.PK.TOU) est situé en amont du site permettant de signaler aux automobilistes la rencontre prochaine sur leur parcours d'une aire d'accueil. Ce mobilier informe sur le nom de l'aire d'accueil, le stationnement, ainsi que le nombre de mètres à laquelle se situe l'aire d'accueil.

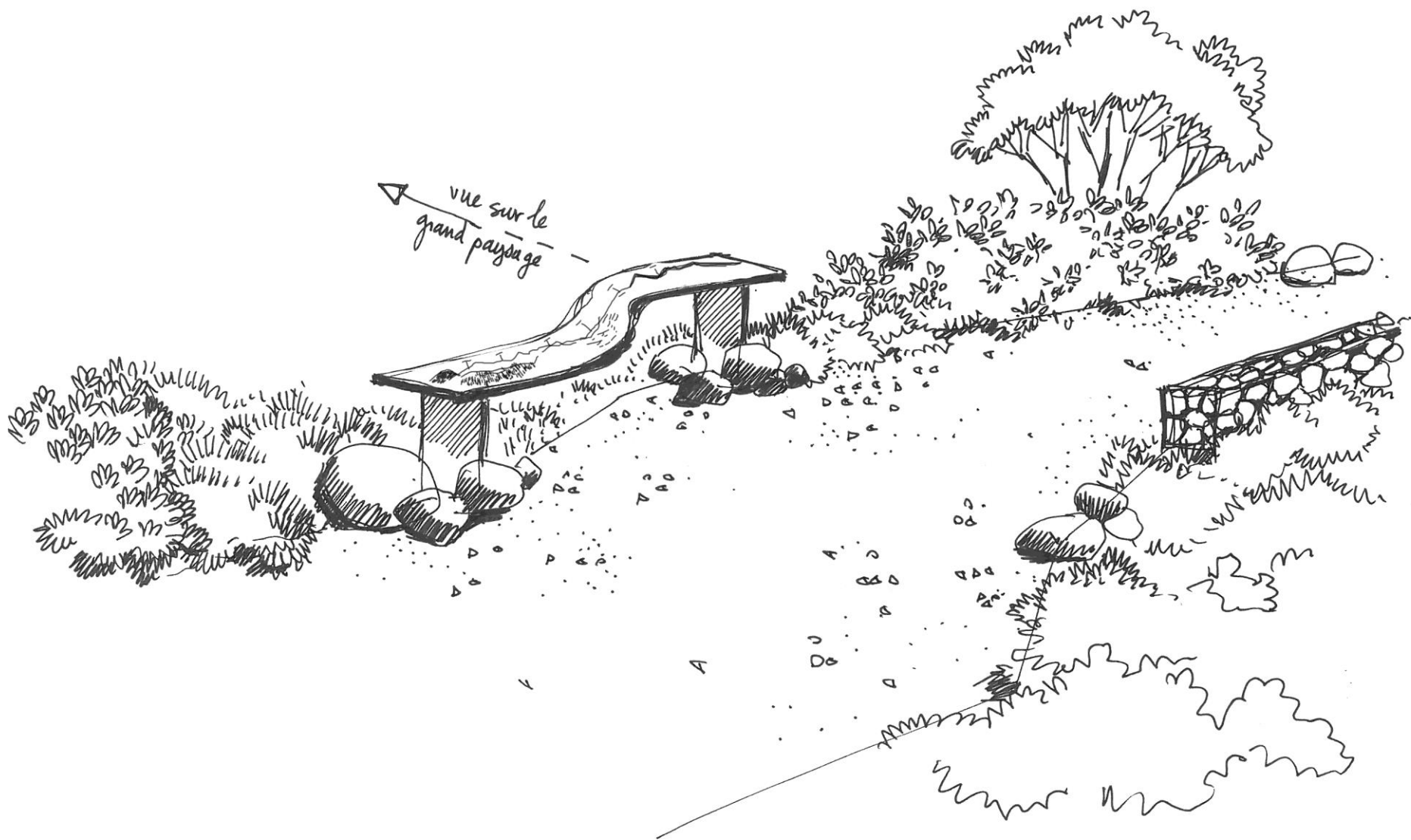
Un mobilier d'indication du site (PAY.MOB.IND.TOU) est positionné au niveau de l'aire d'accueil. Il précise le nom de l'aire d'accueil, ainsi que la présence du parking et le nombre de place dédiée.

Deux mobiliers d'interprétation (PAY.MOB.INT.TOU) sont installés sur une plateforme élargie permettant d'accueillir le public. Les mobiliers sont disposés et orientés en direction de l'objet ou l'élément dans le paysage qu'il décrit. Le premier mobilier se décline sous la forme d'un petit totem informant le public de manière générale sur l'histoire du paysage qu'il a sous les yeux. Le second mobilier se décline sous la forme d'une table d'orientation, illustrant et nommant la toponymie du paysage que le visiteur aura en face de lui.

L'ensemble des contenus informatif, scénographique et muséographique feront l'objet d'une étude spécifique dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre.







4. AIRE D'ACCUEIL AU DÉLAISSÉ n°25

Ce troisième lieu d'accueil du public a pour vocation à informer et sensibiliser le public sur les travaux qui sont réalisés après la lutte EEE. À savoir des travaux de replantation de plantes endémiques et indigènes et des travaux d'entretien et gestion sur le long terme. Le site permet une visibilité en plongée sur une zone qui a été plantée et entretenue depuis 10 ans par l'ONF à la suite d'actions de lutte.

Cette aire d'accueil permet le stationnement de cinq véhicules, dont une place PMR. L'accès au parking est possible seulement en sens descendant en raison de son positionnement en sortie de virage.

Un mobilier de signalisation (PAY.MOB.PK.TOU) est situé en amont du site permettant de signaler aux automobilistes la rencontre prochaine sur leur parcours d'une aire d'accueil. Ce mobilier informe sur le nom de l'aire d'accueil, le stationnement, ainsi que le nombre de mètres à laquelle se situe l'aire d'accueil.

Un mobilier d'indication du site (PAY.MOB.IND.TOU) est positionné au niveau de l'air d'accueil. Il précise le nom de l'aire d'accueil, ainsi que la présence du parking et le nombre de place dédiée.

Un mobilier d'interprétation (PAY.MOB.INT.TOU) est installé sur une plateforme élargie permettant d'accueillir le public. Le mobilier est disposé et orienté en direction de l'objet ou l'élément dans le paysage qu'il décrit.

L'ensemble des contenus informatif, scénographique et muséographique feront l'objet d'une étude spécifique dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre.

